

séparation des biens divorce

Par loubi, le 07/05/2013 à 20:24

bonsoir, juste par curiosité, je suis mariée nous n'avons pas de compte joint et la maison a été acheté avant notre mariage donc il n'y a que sa signature. Nous n'avons pas fait de contrat de mariage. En cas de divorce comment ça marche: est ce que la maison est divisée en deux? est ce que l'argent sur son compte est également divisé en deux? Merci

Par youris, le 07/05/2013 à 20:33

bsr.

dans le régime légal les gains et les salaires sont communs donc même si l'argent est déposé sur un compte d'un époux, l'argent est commun.

si le bien acheté avant le mariage il appartient selon ce qui est indiqué sur l'acte et quelqu'en soit le financement.

si la signature figure sur l'acte il doit y avoir une raison car sinon cela n'a pas de sens. relisez votre acte d'achat pour savoir qui est le ou les propriétaires. cdt